



PRIX
de L'INNOVATION
TERRITORIALE
LAURÉAT SMCL 2021



L'énergie animale,

une énergie d'avenir !

LE LABEL CHEVAL TERRITORIAL



©JL DUGAST



FRANCE ÉNERGIE ANIMALE

La **sécurité** et le **bien-être animal** sont au cœur des préoccupations réglementaires et sociétales actuelles. Forte de ce constat, la filière équine a développé les **labels Énergie Animale**, un ensemble de labels permettant de certifier les utilisateurs d'équidés de travail comme professionnels respectueux du bien-être animal.

Parmi eux, le **label Cheval Territorial** s'adresse aux **collectivités** ayant intégré le cheval dans la vie de la commune, que ce soit en **régie ou en prestation**.

Il est un véritable atout puisqu'il permet de confirmer et de crédibiliser la mise en place d'une politique durable autour du cheval territorial. Il permet également de véhiculer une image en adéquation avec les attentes sociétales d'aujourd'hui en termes d'environnement, de bientraitance et de respect du vivant.

Le label Cheval Territorial est la **seule démarche nationale de qualité** spécifiquement développée pour les collectivités et entités territoriales qui utilisent l'énergie animale, quelle que soit leur taille. **L'association France Énergie Animale** vous accompagne dans cette démarche de labellisation.

©JL DUGAST





En **régie** ou en **prestation**, France Énergie Animale se met à disposition des élus et des techniciens des collectivités et des territoires pour les informer, les conseiller et les **accompagner dans la mise en place d'un service public de qualité, certifié, plus respectueux de l'environnement et des citoyens.**

©E ROUSSEAUX



Pourquoi se labelliser ?

🐾 Bénéficier du réseau des adhérents professionnels de **France Énergie Animale** pour échanger et trouver les meilleurs prestataires pour votre collectivité ;

🐾 Être mis en relation avec un réseau d'experts, bénéficier d'un regard extérieur, d'un appui technique, d'études de faisabilité et de conseils individualisés pour vos mises en place en régie ou en prestation ;

🐾 Être mis en relation avec des communes déjà labellisées Cheval Territorial ou ayant adopté une politique autour du cheval territorial, pour échanger et partager vos expériences ;

🐾 Renforcer votre politique de développement durable autour du cheval territorial et augmenter la visibilité de vos actions auprès de vos citoyens ;

🐾 Être reconnu comme collectivité engagée dans le bien-être animal, la bientraitance et le respect du vivant ;

🐾 Être reconnu comme collectivité engagée dans le développement durable et la création de demain.

Comment se labelliser ?

Demander un label pour une collectivité en régie

1. Être adhérent à France Énergie Animale ;
2. Lire le cahier des charges des labels Énergie Animale ;
3. Faire sa demande de labellisation ;
4. Signer l'engagement de la charte qualité ;
5. Effectuer son autodiagnostic réglementaire sur l'application EquiPass ;
6. Régler le coût de la labellisation « année n » à France Énergie Animale ;
7. Fournir le dossier administratif demandé dans les pré-requis de la grille d'audit du label **Cheval Territorial**.

Demander un label pour une collectivité en prestation

1. Être adhérent à France Énergie Animale ;
2. Lire le cahier des charges des labels Énergie Animale ;
3. Faire sa demande de labellisation ;
4. Signer l'engagement de la charte qualité ;
5. Régler le coût de la labellisation « année n » à France Énergie Animale ;
6. Fournir le dossier administratif demandé dans les pré-requis de la grille d'audit du label **Cheval Territorial**.



La charte du bien-être équin et l'application EquiPass

La labellisation Énergie Animale passe par l'outil d'autodiagnostic de l'application **EquiPass**, développée par la Fédération Nationale des Conseils des Chevaux en partenariat notamment avec l'IFCE, l'IDELE, la MSA et l'Institut du Droit Équin.

Téléchargez l'application EquiPass :

<https://www.federationconseilchevaux.fr/article/6568-equireglementation-devient-equipass>



**Pour une demande de labellisation
ou pour toutes informations sur
la démarche qualité :**

caroline.charpentier200@gmail.com
www.franceenergieanimale.fr



France Énergie Animale - SFET

Chambre d'Agriculture de la Gironde
17 cours Xavier Arnozan,
33000 BORDEAUX



FRANCE ÉNERGIE ANIMALE